

# L'infinitif : quelle catégorie ?<sup>1</sup>

Khodabocus, Nooreeda

Centre de Recherches en Linguistique Française GRAMMATICA, EA 4521 – Université d'Artois  
[nooreeda@hotmail.com](mailto:nooreeda@hotmail.com)

## 1 Introduction

La catégorisation de l'infinitif est un sujet qui divise. Au vu des différents emplois de l'infinitif, nous pouvons nous demander à quelle catégorie il appartient vraiment. Est-ce une forme nominale, un verbe ou est-ce à la fois verbe et nom ? Nous prenons pour point de départ de cette étude les caractéristiques de l'infinitif telles que définies par les grammaires traditionnelles et par différents linguistes. La littérature existante nous permet de constater que la catégorie de l'infinitif n'est pas clairement délimitée et que ce dernier n'est pas traité de manière homogène. Selon le point de vue, l'infinitif se voit attribué différentes valeurs. D'une manière générale, les grammaires ont tendance à le présenter comme une catégorie double, avec des valeurs verbales et nominales à la fois. C'est ce qui ressort notamment de Arrivé *et al.* (1986), Chevalier *et al.* (1964) et Riegel *et al.* (1994). Ensuite, viennent les linguistes, comme Rémi-Giraud (1988) et Curat (1991), qui choisissent de le mettre en avant comme une forme essentiellement nominale. Et enfin, nous avons d'autres comme Vikner (1980), Lablanche (2007) ou encore Krazem (2007) qui considèrent l'infinitif comme un verbe. La question qui se pose est donc de savoir à quelle catégorie il appartient vraiment. Pour l'étudier nous proposons de passer en revue les différents points de vue. Nous développerons ensuite les arguments qui, selon nous, font de l'infinitif un verbe.

## 2 Caractéristiques de l'infinitif

Dans cette partie, nous exposerons les points de vue des grammaires dont nous ferons ensuite une analyse plus détaillée. Il nous a semblé important de partir de ces grammaires puisque ces ouvrages continuent à constituer une référence pour un certain nombre d'études, ou du moins, les points de vue avancés continuent-ils à influencer directement ou indirectement l'orientation des études concernant l'infinitif. S'il est vrai qu'en grammaire générative, par exemple, l'on reconnaît que les grammaires présentent « un point de vue naïf [...] dépassé depuis longtemps »<sup>2</sup>, force est de constater que cela ne se reflète pas dans la littérature existante concernant l'infinitif et nous ne retrouvons pas non plus beaucoup d'études approfondies de l'infinitif en tant que verbe.

### 2.1 L'infinitif selon les grammaires

Nous avons choisi trois ouvrages qui, selon nous, représentent assez bien la manière dont les grammaires introduisent les caractéristiques de l'infinitif : la *Grammaire d'aujourd'hui* (Arrivé *et al.*, 1986), la *Grammaire du français contemporain* (Chevalier *et al.*, 1964) et la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.*, 1994). Le choix de ces ouvrages s'explique notamment par leur grande utilisation, que ce soit dans l'enseignement de la linguistique française ou comme ouvrages de référence pour des linguistes.

Dans les trois ouvrages, l'infinitif est présenté comme une forme verbale dépourvue de marques de personne, de nombre et de temps. L'infinitif oppose une forme simple (*aimer*) à une forme composée (*avoir aimé*). La forme simple est dite « présent » et la forme composée est dite « passé » (Arrivé *et al.*, 1986 : 336, Chevalier *et al.*, 1964 : 370, Riegel *et al.*, 1994 : 333) :

- (1) Jean doit se coucher après avoir fait ses devoirs.
- (2) Où aller après avoir fui si longtemps ?

(3) Marie se brosse les dents avant d'aller au lit.

Selon les grammaires, l'opposition forme simple / forme composée ne serait pas d'ordre temporel comme dans le cas de l'opposition présent / passé. Les deux formes de l'infinitif s'opposent sur le plan aspectuel. La forme simple exprime l'aspect non accompli et la forme composée exprime l'aspect accompli (Arrivé *et al.*, 1986 : 336, Chevalier *et al.*, 1964 : 370, Riegel *et al.*, 1994 : 333).

L'infinitif ne posséderait ainsi pas de valeurs temporelles propres, étant dépourvu des marques grammaticales de temps. Il ne peut donc pas exprimer de présent, de passé ou de futur (Arrivé *et al.*, 1986 : 336, Chevalier *et al.*, 1964 : 370, Riegel *et al.*, 1994 : 333, 334). Le fait que la forme simple soit appelée « infinitif présent » et la forme composée « infinitif passé » n'est dû qu'à la tradition. On nous dit aussi que l'infinitif peut prendre des valeurs « contextuelles ». Lorsque l'infinitif est employé dans une proposition subordonnée, sa valeur temporelle est déterminée par sa relation avec le verbe de la proposition principale dont il dépend. L'infinitif composé permet l'expression de l'antériorité ou de la postériorité selon sa relation avec le verbe principal. En proposition indépendante, la valeur dépendra du contexte énonciatif.

Ainsi en (1), le contexte phrastique permet d'attribuer une valeur de passé à l'infinitif composé. En (2) et (3), cette valeur dépendra du contexte de l'énonciation.

L'infinitif est aussi présenté comme une forme pouvant être nominalisée. Dans ce cas, il peut recevoir un déterminant et assumer toutes les fonctions du nom (Arrivé *et al.*, 1986 : 336, Chevalier *et al.*, 1964 : 378, Riegel *et al.*, 1994 : 338) :

- (4) Le rire de Jean est contagieux.
- (5) Les parlers régionaux font partie d'un patrimoine.

Sous sa forme nominale, l'infinitif peut assumer toutes les fonctions du nom : sujet (6), attribut (7), complément du nom (8), complément de l'adjectif (9), complément d'objet (10), complément circonstanciel (11) (Arrivé *et al.*, 1986 : 338, Chevalier *et al.*, 1964 : 371, Riegel *et al.*, 1994 : 335) :

- (6) Le rire de Marie est agréable à entendre.
- (7) Ce coquillage est un souvenir de vacances.
- (8) L'heure du déjeuner approche.
- (9) Paul est fier de son parler régional.
- (10) Marie prépare le goûter des enfants.
- (11) Jean regarde cette photo avec un grand sourire.

Bien qu'on l'énonce comme un mode du verbe, l'infinitif serait dépourvu de valeurs modales propres. Il ne pourrait prendre que des valeurs modales « contextuelles » lorsqu'il est employé en proposition indépendante. Nous avons ainsi :

- L'infinitif délibératif (*Que faire ? Où aller ?*) ;
- L'infinitif exclamatif (*Quoi ! ne pas manger cette tarte !*) ;
- L'infinitif de narration (*Et Marie de pleurer.*) ;
- L'infinitif injonctif (*Battre les œufs en neige.*).

Comme l'infinitif ne varie pas en nombre, en personne et en temps étant dépourvu des marques grammaticales traditionnellement associées aux formes verbales, il est présenté comme une catégorie double, relevant à la fois du verbe et du nom. Or du point de vue morphologique, l'infinitif possède les propriétés du verbe, avec notamment un radical et une terminaison (*march-er*). D'un point de vue syntaxique, l'infinitif connaît aussi les propriétés d'un verbe conjugué. Il peut être le noyau d'une proposition, avec sujet et / ou complément(s) (12-17). Il peut recevoir des adverbes (13, 15) et des compléments circonstanciels (14) et il admet la négation (13, 15, 17) :

- (12) Paul regarde Marie manger une pomme.
- (13) Paul doit marcher vite pour ne pas être en retard.
- (14) Paul demande à Marie d'aller dans le jardin.
- (15) Paul dit à Marie de ne pas jouer dehors.
- (16) Battre les œufs en neige.
- (17) Ne pas laisser à la portée des enfants.

Outre les remarques à propos des propriétés morphologiques et syntaxiques de l'infinitif, nous pouvons relever une certaine incohérence dans ces quelques éléments de base exposés jusqu'ici. Il est certes incontestable que comparé aux formes que les grammaires classent comme « personnelles », l'infinitif ne connaît pas le marquage morphologique de la personne, et qu'au niveau syntaxique le sujet n'est pas toujours réalisé. Cependant, comme le montre Riegel (2005), s' « il est vrai qu'à la forme infinitive les verbes sont dépourvus de la flexion en personne et en nombre, ce qui exclut leur accord avec un sujet », ce dernier est « latent et donc récupérable » (Riegel, 2005 : 289). Nous pouvons aussi retrouver la réalisation du sujet avec l'infinitif exclamatif (18), l'infinitif de narration (19) et l'infinitif dans les propositions subordonnées lorsque le sujet du verbe principal est différent de celui de l'infinitif (20) :

- (18) Moi ! Avoir peur de ces voyous !
- (19) Et Marie de pleurer.
- (20) J'entends chanter les enfants.

Peut-on dans ce cas affirmer que l'infinitif est une forme « impersonnelle » ? Rappelons seulement que l'impératif est une forme personnelle bien que n'ayant pas de sujet présent syntaxiquement. On n'a aucun mal non plus à admettre qu'avec l'impératif, il y a une référence à un (des) interlocuteur(s). Cependant, il semblerait qu'on refuse de reconnaître ces mêmes valeurs à l'infinitif injonctif, qui est pourtant d'un usage très répandu :

- (21) Battez les œufs en neige.
- (22) Battre les œufs en neige.
- (23) Vous devez battre les œufs en neige.

Il apparaît que, dans le traitement de l'infinitif, et dans le fait de le caractériser comme « forme impersonnelle », il y ait un certain amalgame entre les niveaux syntaxique et morphologique. D'une part, l'on entend par « impersonnelle » une forme qui ne présente pas de marque de personne et d'autre part, les formes dites « essentiellement impersonnelles » (*pleuvoir, falloir, neiger...*). Or, nous avons vu que « impersonnel », pris dans le premier sens, ne s'applique pas à l'infinitif au niveau syntaxique puisque le

sujet est récupérable. Ainsi, un énoncé tel que (22), bien qu'à l'infinitif, de par la structure argumentale du verbe, appelle forcément un argument qui aurait la fonction d'agent du procès.

Prenons à présent le deuxième sens. Si l'infinitif était bien une forme impersonnelle, on s'attendrait à ce que l'emploi d'infinitifs libres ne soit possible qu'avec des verbes impersonnels comme ceux mentionnés ci-dessus, or c'est l'inverse qui est vrai :

- (24) \* Pleuvoir demain.
- (25) \* Falloir de la patience.
- (26) \* Suffire d'une pincée de sel.
- (27) \* Quand neiger ?
- (28) \* Neiger en avril !

De plus, si forme simple et forme composée s'opposent bien sur le plan aspectuel, la forme composée peut aussi exprimer l'antériorité ou la postériorité même lorsque le verbe principal est lui-même un infinitif. Or, si comme l'affirment les grammaires, la valeur temporelle de l'infinitif composé en proposition subordonnée dépend de sa relation avec le verbe de la proposition principale, ne pourrait-on pas en déduire que le verbe de la principale, ici un infinitif simple (29) est doté d'une certaine valeur temporelle, et donc verbale ?

- (29) Après avoir épluché les pommes de terre, les couper en rondelles.

Il est aussi intéressant de noter que les grammaires relèguent toujours les valeurs temporelles que peut prendre l'infinitif au plan de « valeurs contextuelles ». Or s'il s'agit bien de valeurs qui dépendent d'un contexte, est-ce que ces valeurs contextuelles sont différentes de la valeur contextuelle de futur que peut prendre le présent par exemple ? Si les valeurs de l'infinitif dépendent bien du contexte, ces valeurs ne sont en aucun cas des valeurs aléatoires que le verbe pourrait prendre mais ce sont bien des valeurs spécifiques et stables pour chaque emploi :

- (30) Où allons-nous ? / Où allons-nous demain ?
- (31) Où aller ? / Où aller demain ?

En comparant (30) et (31) nous pouvons déjà constater que la valeur de l'infinitif semble être plus stable que celle du présent, qui change de valeur temporelle avec l'adverbe « demain ». Inversement, en (31), la présence de l'adverbe ne change pas la valeur temporelle de futur que prend l'infinitif dans la phrase délibérative.

Il apparaît donc clairement que les caractéristiques de l'infinitif telles que nous les retrouvons dans les grammaires posent un certain nombre de problèmes. Les incohérences relevées tendent à montrer qu'il ne s'agit pas d'une catégorie double. Nous tenterons par la suite de montrer qu'il ne peut pas s'agir d'une forme nominale en soumettant à une analyse critique les arguments avancés par les auteurs qui présentent l'infinitif comme une forme nominale.

## 2.2 L'infinitif forme nominale

Parmi les caractéristiques retenues par les linguistes optant pour une approche de l'infinitif en tant que forme nominale, nous retrouvons essentiellement l'absence de marques de personne et de temps. Puisque la grammaire considère l'infinitif comme ne présentant ni les marques de temps, ni de personne, ni de

nombre, l'infinitif a été classé parmi les formes impersonnelles, avec le gérondif et le participe. Le fait que l'infinitif trouve son entrée dans les tableaux de conjugaison en tant que forme verbale ne relèverait que de la tradition grammaticale. Cette position est d'ailleurs bien résumée par Rémi-Giraud (1988 : 13) :

« L'infinitif entre dans les tableaux de conjugaison des grammaires : il est donc traditionnellement classé parmi les formes du verbe. Ces formes se divisent globalement en deux sous-ensembles, représentés d'une part, par les formes verbales personnelles – formes qui portent les marques de la personne – et d'autre part, par les formes verbales non personnelles – formes qui ne portent pas les marques de la personne. C'est à ce second sous-ensemble [...] qu'appartient l'infinitif. »

L'amalgame concernant la notion de « forme impersonnelle » persiste ici encore. En effet, si Rémi-Giraud (1988) traite l'infinitif comme une forme n'appartenant pas aux formes personnelles, elle fait référence à l'aspect morphologique, c'est-à-dire, absence de marque de la personne dans la désinence du verbe. Il est intéressant de noter que l'auteure utilise « non personnelle » mais elle n'éclaire pas ce choix et l'étude ne précise pas non plus s'il faut faire la distinction entre les niveaux morphologiques et syntaxiques dans l'emploi de cette notion.

La forme impersonnelle, ou non personnelle, se distingue aussi de la forme personnelle par l'absence d'un sujet grammatical. D'ailleurs, certains auteurs utilisent le terme « impersonnel » pour l'absence syntaxique du sujet, au sens des modes impersonnels des grammaires :

« Ces formes verbales [les formes impersonnelles] ne peuvent ainsi jamais avoir la fonction de « verbe de phrase », la fonction de prédicat, qui est réservée aux temps personnels. En fait, le jeu des fonctions syntaxiques possibles pour chacune de ces formes impersonnelles les rapproche de la catégorie du nom : soit du substantif, soit de l'adjectif. » (Curat, 1991 : 42)

D'un point de vue syntaxique, le « sujet » de l'infinitif est restituable par rapport au contexte lorsque ce sujet n'est pas réalisé. Nous estimons en conséquence que dans le cas de l'infinitif, il s'agit d'une absence de la marque morphologique du sujet et non pas d'une absence de sujet comme le dit la grammaire. C'est justement le fait de présenter l'infinitif comme dépourvu de sujet qui a fait que cette forme du verbe a été considérée comme une forme impersonnelle. En tant que tel, l'infinitif ne pourrait pas avoir la fonction de verbe, cette fonction étant réservée aux modes personnels.

Nous pouvons ici déjà nous poser la question suivante : si l'infinitif est bien une forme impersonnelle, comment expliquer son utilisation dans des phrases injonctives ? L'injonction, en tant qu'acte directif<sup>3</sup>, s'adresse forcément à un destinataire, et donc à un actant chargé de la réalisation de l'action. Cet actant est en l'occurrence le sujet non exprimé de l'infinitif. De plus, l'infinitif injonctif étant une forme qui n'existe plus qu'à l'écrit en français contemporain<sup>4</sup>, il est impossible d'imaginer un actant non-humain à moins de supposer que les animaux soient dotés de la faculté de lire. Dans quelle mesure alors attester que l'infinitif est bien une forme impersonnelle ?

Parmi les autres propriétés retenues par les auteurs pour distinguer formes personnelles et formes impersonnelles, nous retrouvons le mode et le temps. L'infinitif, dépourvu de marques de personne, est aussi présenté comme dépourvu des marques de mode et de temps. Pour Curat (1991 : 42), le fait que l'infinitif ne puisse pas recevoir de pronom clitique comme sujet en fait un mode impersonnel. Comme nous l'avons déjà remarqué, l'impératif ne possède pas non plus de sujet et ne reçoit pas non plus de pronom clitique. Mais il est pourtant considéré comme une forme personnelle :

(32) Tu manges (présent) / Mange ! (Impératif) / \*Tu mange ! (Impératif)

Cependant, le fait que l'infinitif soit employé en construction dépendante avec des valeurs modales ne semble pas être contesté. Mais, là encore, ces valeurs sont étiquetées de « contextuelles ». Or, dans des phrases délibératives ou exclamatives, la référence au contexte n'est pas nécessaire. Une phrase comme « Moi ! avoir peur ! » n'a pas besoin de contexte pour que la modalité exclamative soit évidente. Il nous semble d'ailleurs qu'il n'existe pas de structures analogues qui ne soient pas exclamatives. Il en va de même pour l'infinitif délibératif.

Si l'infinitif est bien reconnu comme une forme verbale par Rémi-Giraud et Curat notamment, ces auteurs le traitent comme ayant essentiellement un fonctionnement de nom. C'est ainsi que l'approche consistant à introduire l'infinitif comme une forme nominale a pu être privilégiée. Rémi-Giraud, tout comme c'est le cas dans les grammaires, relègue les valeurs temporelles et modales que peut prendre l'infinitif au contexte (Rémi-Giraud, 1988 : 35). Tesnière (1965) considère aussi l'infinitif comme ayant des caractéristiques qui relèvent à la fois du verbe et du nom (1965 : 418) et ajoute même plus loin que « l'infinitif n'est pas un verbe » (1965 : 419).

Comment expliquer alors qu'une forme qui n'est pas un verbe puisse avoir des caractéristiques verbales, et même recevoir des compléments ? D'un point de vue syntaxique l'infinitif possède bien les propriétés du verbe. Nous renvoyons à Krazem (2007) pour une étude détaillée de l'infinitif et des nominalisations où l'auteur démontre clairement en comparant ces deux catégories que l'infinitif n'est nullement une forme nominale contrairement aux nominalisations. Outre le fait que l'infinitif organise ses constituants de la même manière que les verbes de forme finie, l'auteur démontre notamment que pour les infinitifs libres, la relation locuteur / allocutaire est « identifiable même si, contrairement à l'impératif, l'infinitif n'a pas de marques de personne » (Krazem, 2007 : 49). Il révèle aussi que l'argument qui serait sujet de l'infinitif libre a toujours une référence humaine pour les infinitifs libres dans les titres de journaux et de revues qui forment son corpus et que cet actant est toujours obligatoire dans l'interprétation de l'infinitif.

Dans la partie qui suit, nous développons les arguments des auteurs qui présentent l'infinitif comme un verbe afin de démontrer la validité de notre propos.

### 2.3 L'infinitif verbe

Nous avons examiné les points de vue des grammaires d'une part, et des linguistes considérant l'infinitif comme une forme essentiellement nominale d'autre part. Etudions à présent la position des linguistes qui posent que l'infinitif est un verbe.

Gross (1986) analyse l'infinitif comme un verbe et lui reconnaît des valeurs temporelles. A l'aide de transformations, il extrait la valeur temporelle de l'infinitif dans une proposition complétive. Il part de l'hypothèse que les formes non finies, comme l'infinitif, sont la structure de surface de formes finies sous-jacentes (1986 : 21). A l'aide d'exemples, il montre que l'infinitif dans les complétives conserve ses propriétés verbales. Il utilise des contraintes de temps et des adverbes pour dégager la valeur temporelle des infinitifs dans des complétives.

Ainsi, avec une phrase comme :

(33) Jean décide de travailler.

Les transformations opérées font ressortir que l'infinitif « travailler » dans l'exemple (33), avec un verbe principal au présent de l'indicatif, ne peut pas être un temps du passé puisqu'il n'admet pas l'adverbe

« hier » (a). Par contre, cet infinitif admet « demain » (b), ce qui montre qu'il peut avoir une valeur temporelle de futur. :

- (a) \* Jean décide de travailler hier.
- (b) Jean décide de travailler demain.

Cette valeur de futur n'est toutefois pas systématique et Gross montre que suivant la relation avec le verbe principal, l'infinitif peut prendre différentes valeurs temporelles.

Dans un travail antérieur (Gross, 1975), l'auteur s'intéresse à la valeur temporelle des infinitifs dans des propositions complétives. Nous y retrouvons notamment des infinitifs à valeur de passé, ou de futur. Il étudie les contraintes sur le verbe de la complétive « à partir d'un verbe principal au présent de la 3<sup>e</sup> personne du singulier » (1975 : 75). L'auteur précise par ailleurs que la modification de ces paramètres pourrait bouleverser les résultats obtenus. Ainsi, pour un verbe principal au présent, le verbe de la complétive peut avoir une valeur de présent, de passé ou de futur :

- (34) Paul a tort de travailler en ce moment (Tc = présent)<sup>5</sup>
- (35) Paul veut ne travailler que demain (Tc = futur)
- (36) Paul regrette d'avoir fait cela (Tc = passé)

Dans les phrases où l'infinitif composé aurait des valeurs de postériorité, la présence d'un adverbe ou d'un complément circonstanciel est nécessaire pour la détermination de cette valeur temporelle :

- (37) Paul était content avant d'avoir lu la lettre.
- (38) Paul était content d'avoir lu la lettre.

Ainsi, en (37), nous comprenons que Paul était d'abord content et il a ensuite lu la lettre alors qu'en (38), l'infinitif composé exprime l'antériorité par rapport au verbe de la principale.

L'étude de Lablanche (2007) est consacrée au constituant infinitif en fonction de complément d'un verbe, d'un adjectif et d'un nom. Elle entend par « constituant infinitif » le syntagme en fonction nominale avec un infinitif comme mot-tête.

- (39) Marie aime [manger des tartes aux pommes]<sub>constituant infinitif</sub>

Cependant, elle montre que même lorsque ce syntagme a une fonction nominale, l'infinitif, lui, est un verbe. Partant d'études existantes, et des grammaires traditionnelles, l'auteure dégage les propriétés de l'infinitif et son appartenance catégorielle. La conclusion est la suivante :

« [...] nous montrons qu'il n'est pas possible d'assimiler l'infinitif à un nom, et que c'est bien un verbe. » (Lablanche, 2007 : 21)

En faisant une étude critique des arguments de différents auteurs, et partant de la position des grammaires traditionnelles qui considèrent l'infinitif comme une forme à la fois verbale et nominale, l'auteure démontre à l'aide de nombreux exemples que l'infinitif mot-tête d'un syntagme nominal à fonction de complément ne peut pas être une forme nominale. Elle conteste ainsi les grammaires qui posent que l'infinitif peut assumer toutes les fonctions du nom. Elle insiste sur le fait qu'il faut faire la distinction entre le verbe infinitif et le constituant qui est formé autour de ce verbe :

« [...] nous constatons que l'infinitif ne se substitue pas au nom. C'est en fait un constituant avec ses arguments, dont la tête est un infinitif, qui se substitue au groupe nominal. Il n'est donc pas juste de parler de forme nominale de l'infinitif. Autrement dit, c'est le constituant dont la tête est un infinitif qui est complément du nom. »  
(Lablanche 2007 : 26)

(40) [Fumer] nuit à la santé.

(41) [Pratiquer une activité physique] est bon pour la santé.

(42) Marie aime [manger des pommes].

Si en (40) il peut sembler que l'infinitif est en position de nom, en comparant à (41) on voit clairement que c'est le syntagme qui a la fonction nominale et non l'infinitif. De même en (42), c'est tout le syntagme qui est en fonction de complément.

## 2.4 Bilan

Nous avons présenté les principales caractéristiques de l'infinitif telles que définies par trois grammaires et par plusieurs linguistes. Cet état des lieux nous a permis de constater que le traitement de l'infinitif ne se fait pas de manière homogène. Pour les grammaires considérées, l'étude de l'infinitif s'articule autour de quelques propriétés. Il s'agirait d'une forme impersonnelle et intemporelle du verbe, dépourvue des marques de personne, de nombre et de temps. L'infinitif oppose, sur le plan aspectuel, une forme simple et une forme composée. Les grammaires reconnaissent cependant à l'infinitif des valeurs temporelles et modales contextuelles. L'infinitif est aussi mis en avant comme une forme nominale pouvant assumer toutes les fonctions du nom. Ainsi, il s'agirait d'une catégorie double, à la fois nom et verbe.

Différents linguistes se sont basés sur ces attestations des grammaires mais les interprétations diffèrent. D'une part, certains linguistes ont retenu les propriétés nominales de l'infinitif. L'absence de marques grammaticales de la personne et du temps en fait pour eux une forme nominale. D'autre part, il y en a qui ont reconnu dans l'infinitif un verbe avec des valeurs verbales et une organisation syntaxique presque identique à celle des formes finies du verbe. Ils relèvent notamment le fait que l'infinitif, traditionnellement reconnu comme ayant des fonctions nominales, est bien un verbe. C'est le syntagme formé autour de cet infinitif qui assume les fonctions nominales. Une comparaison de l'infinitif et des nominalisations fait aussi ressortir les valeurs verbales de l'infinitif.

L'infinitif serait-il alors une forme dont l'appartenance catégorielle ne peut pas être clairement définie ? Nous montrerons, dans la partie 3, que l'infinitif est bien un verbe et que la confusion sur son appartenance catégorielle résulte des incohérences dans les différentes approches tendant à présenter l'infinitif comme une forme nominale. Le problème principal réside dans la manière dont les grammaires traitent l'infinitif. Nous envisagerons les caractéristiques énumérées jusqu'ici ainsi que les différentes fonctions de l'infinitif pour valider notre propos.

## 3 Le problème de l'infinitif

### 3.1 Traitement de l'infinitif

Le problème majeur réside dans la manière dont les grammaires traitent l'infinitif. Comme nous l'avons déjà montré plus haut, il y a une certaine incohérence dans les caractéristiques mêmes présentées par les grammaires, ainsi que le souligne Vikner (1980). Il illustre notamment son propos en considérant le

traitement de l'infinitif qui aurait une fonction nominale. En effet, selon les grammaires, dans une phrase telle que :

(43) Fumer nuit à la santé

L'infinitif est analysé comme un nom ayant la fonction de sujet. L'auteur compare ensuite cette analyse à l'analyse analogue d'une proposition à fonction de sujet (1980 : 253). Ainsi, dans :

(44) Que tu ne sois pas venu m'a attristé.

On ne dira pas que « sois » est en fonction de sujet et reçoit en même temps un sujet et un complément. Dans ce cas, la grammaire distingue bien entre le verbe « sois » et le constituant ayant la fonction de sujet. L'auteur propose de lever cette ambiguïté en utilisant le terme « infinitif » uniquement pour faire référence à la forme verbale et d'utiliser « syntagme infinitif » pour désigner l'infinitif et ses constituants. Nous retrouvons la même démarche chez Lablanche (2007) citée plus haut. Une autre ambiguïté vient du fait qu'en français, le terme « verbe » renvoie aussi bien à une catégorie qu'à une fonction. L'auteur propose là encore de faire une distinction et il utilise le terme « verbal » pour désigner la fonction syntaxique et le terme « verbe » pour désigner la catégorie (1980 : 254).

### **3.2 Formes et valeurs de l'infinitif**

Comme déjà mentionné, l'infinitif présente deux formes, une forme simple dite « présent » et une forme composée dite « passé ». Or, contrairement à ce que les termes de « présent » et de « passé » pourraient laisser entendre, la forme simple n'exprime pas de faits « présents » et la forme composée n'exprime pas nécessairement des faits « passés ». Vikner (1980 : 254) indique que l'opposition n'est pas celle « qui existe entre un présent et un temps du passé ». Si pour l'auteur, cette opposition est bien d'ordre aspectuel, il démontre aussi à l'aide de comparaisons que l'infinitif composé possède des valeurs temporelles bien définies. La valeur de l'infinitif composé peut correspondre à celles de :

- Un passé composé

(45) Elle croit avoir fini / Elle croit qu'elle a fini.

- Un plus-que-parfait

(46) Elle croyait avoir fini / Elle croyait qu'elle avait fini.

- Un futur antérieur

(47) Elle espère avoir fini demain / Elle espère qu'elle aura fini demain.

- Un conditionnel passé

(48) Elle espérait avoir fini le lendemain / Elle espérait qu'elle aurait fini le lendemain

- Un passé antérieur

(49) Après avoir fini, elle rentra / Après qu'elle eut fini, elle rentra.

### 3.3 Emplois de l'infinitif

Parmi ses emplois, l'infinitif peut être le verbe d'une proposition indépendante, principale ou subordonnée et être le mot-tête d'un syntagme ayant une fonction de nom. En tant que mot-tête du groupe verbal, il détermine l'organisation de ses constituants. L'infinitif se comporte alors comme toute forme conjuguée et en connaît tous les emplois distributionnels. L'infinitif d'un verbe transitif peut être suivi d'un complément d'objet (50). L'infinitif d'un verbe attributif peut être suivi d'un adjectif (52) et l'infinitif reçoit tous les adverbes et compléments circonstanciels que le même verbe à la forme conjuguée (52, 53). Il admet la négation avec la particularité que les particules de négation « ne » et « pas » précèdent le verbe au lieu de l'entourer (54) :

- (50) Battre les œufs.
- (51) Etre belle est la préoccupation principale de Marie.
- (52) Remuer lentement le mélange.
- (53) Jean veut partir à 14h.
- (54) Ne pas dépasser la limitation de vitesse.

L'exemple (54) illustre un argument fort en faveur de la catégorisation de l'infinitif comme verbe. L'infinitif peut recevoir les adverbes de négation. Or, depuis la *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal* (1804) nous savons que l'un des critères définitoires du verbe est l'assertion. Nous en profitons ici pour vous parler brièvement de ce que dit cette grammaire au sujet du verbe (Chapitre XIII. Des verbes et de ce qui leur est propre et essentiel) : il s'agit d' « un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation ». Ceci explique ainsi que la négation soit marquée par diverses particules (*ne, non* ...). Le verbe ne signifiant qu'une affirmation, il a besoin de ces particules pour exprimer la négation. Le verbe est la seule catégorie pouvant être niée. Le fait que l'infinitif puisse être nié indique donc bien qu'il y a assertion et prédication, et que c'est un verbe.

#### 3.3.1 Constituant central d'une phrase indépendante et d'un syntagme infinitif

En tant que nœud verbal d'une phrase indépendante, l'infinitif connaît quatre emplois :

- L'infinitif de narration (*Et Marie de pleurer*)

Cet infinitif se rencontre dans des tournures déclaratives et est limité à quelques types de textes. Il s'agit d'une tournure considérée comme archaïque. Elle ne se rencontre qu'à l'écrit, doit obligatoirement être introduit par « de » et le sujet est présent syntaxiquement. L'infinitif de narration marque souvent une conséquence et la phrase s'insère dans une suite d'actions. Le contexte de narration peut donner la valeur temporelle de passé simple à l'infinitif qui a alors une valeur aspectuelle de perfectif.

- L'infinitif délibératif (*Que faire ? Où aller ?*)

On le rencontre dans une phrase interrogative avec absence du sujet syntaxique. Il s'agit souvent du locuteur ou d'un agent indéterminé qui se pose des questions à lui-même. L'infinitif délibératif place le procès dans l'éventualité et peut être considéré comme ayant une valeur de futur.

- L'infinitif exclamatif (*Quoi ! ne pas manger cette tarte !*)

Comme son nom l'indique, il sert à exprimer un sentiment vif. Il peut s'employer avec ou sans sujet présent dans la phrase. Lorsque le sujet est présent, il a la forme tonique.

- L’infinitif injonctif (*Battre les œufs en neige*)

Il sert à exprimer un ordre, un conseil. On le retrouve dans les modes d’emploi de divers produits, dans les recettes de cuisine, dans le code de la route, dans les libellés de conseil, entre autres.

Il est évident que parmi ces quatre types d’emplois en proposition indépendante l’infinitif a bien le fonctionnement d’un verbe.

Comme mot-tête d’un syntagme infinitif, l’infinitif a, là encore, une fonction comparable à celle d’un verbe à temps fini. Vikner (1980 : 255) met en évidence la possibilité de faire correspondre à chaque syntagme infinitif un verbe à temps fini. Ainsi, en comparant :

(55) Corinne préfère [emprunter les cents francs à son père].

et

(56) Corinne emprunte les cents francs à son père.

L’auteur démontre que la relation qu’entretient l’infinitif du syntagme infinitif avec ses compléments est exactement la même que la relation du verbe à temps fini avec ses constituants. L’infinitif a donc bien une fonction de verbe et cet emploi est possible pour tous les infinitifs.

C’est cette utilisation de l’infinitif qui a pu amener à parler de fonctions nominales de l’infinitif alors que, comme nous l’avons vu, c’est le syntagme qui a la fonction de nom alors que l’infinitif demeure bien un verbe.

### 3.3.2 Mot-tête d’un syntagme ayant une fonction nominale

Lorsque l’infinitif est employé en tant que nom, il remplit toutes les fonctions nominales ainsi que le ferait n’importe quel nom. Cependant, comme le remarque Vikner (1980 : 261), il faut distinguer deux cas. Dans un premier cas, l’auteur parle d’infinitifs substantivés « en emploi libre ». Selon l’auteur, tous les infinitifs seraient susceptibles de cet emploi. Cet infinitif renvoie alors à l’action exprimée par le verbe et il n’y a pas une entrée distincte dans le dictionnaire. Dans cet emploi, l’infinitif n’accepte que le déterminant défini masculin singulier (*le*) et refuse les compléments :

(57) L’acte sexuel a pourtant (comment l’oublier ?) ce privilège extraordinaire (...) d’accomplir en son lieu propre comme la totalité des jouissances possibles de la vie, *le toucher, le voir l’entendre, le parler, le sentir*, mais encore *le boire, le manger, le déféquer, le connaître, le danser*<sup>6</sup> ... (Leclerc, *Parole* : 141, citée par Vikner, 1980 : 261-262)

(58) \* un sentir, \*son voir, \*un danser lent, \*les entendres (Vikner, 1980 : 262)

(59) \*le venir du président

Nous n’avons d’ailleurs trouvé aucune occurrence du type (59) en faisant une recherche sur *Google*. Les seules occurrences de « le venir » que nous avons pu trouver sont en emploi libre dans des titres :

(60) L’Aller et le venir (*Google*)

Nous estimons cependant qu'il faut nuancer ici le propos concernant les infinitifs substantivés en emploi libre. Une première analyse, qui mériterait d'être approfondie, indique que tous les verbes n'admettent pas cet emploi. Une première hypothèse (Khodabocus, 2010 : 20) est que les verbes défectifs n'acceptent pas, ou très difficilement, la conversion au statut de nom. Les verbes essentiellement impersonnels, comme les verbes météorologiques (*neiger, pleuvoir...*) et les verbes qui doivent être suivis d'un complément (*s'avérer, falloir, s'ensuire...*) refusent cette conversion.

(61) \*Le neiger, le pleuvoir

(62) \*Le falloir, le s'avérer

Parmi la classe des verbes défectifs, nous pouvons aussi compter les verbes dont la conjugaison se limite à quelques tiroirs verbaux ou des verbes dont il manque des formes à certains tiroirs (*frir, faillir, poindre...*). Ces verbes ne semblent pas non plus admettre la conversion :

(63) \*Le faillir, le poindre

Dans le second cas, l'auteur parle d'emplois lexicalisés. Ces infinitifs lexicalisés possèdent leur propre entrée en tant que nom dans le dictionnaire. Seuls quelques verbes acceptent cette conversion complète au statut de nom (*sourire, goûter, déjeuner ...*). Dans cet emploi, l'infinitif lexicalisé adopte effectivement tous les comportements du nom, notamment la variation en nombre. Il n'admet cependant que le genre masculin et il peut prendre un sens distinct du sens du verbe. Il peut aussi être modifié par un adjectif.

(64) être / un (des) être(s)

(65) \*une être

(66) un être cher

Dans le *TLFi* nous trouvons d'ailleurs une seule entrée pour « venir » en tant que verbe intransitif alors que pour « être » il y a deux entrées distinctes, « être » verbe et « être » substantif masculin. De plus, les nominalisations comportent des nuances de sens par rapport au verbe dont ils sont issus. Ainsi, « être » en tant que verbe signifie essentiellement « exister » alors que « être » substantif masculin signifie notamment « l'existence en général ; celui, celle qui existe ; personne, individu » (*TLFi*). « Manger » signifie « avaler (un aliment solide ou pâteux) après (l') avoir mâché » alors que « le manger » signifie « nourriture ; repas » (*TLFi*). Nous constatons que d'un état ou d'une action, il y a transposition à une entité concrète.

Nous rappellerons simplement ici que la substantivation de l'infinitif est attesté dès l'ancien français, comme le montrent les travaux de Buridant (2005, 2008).

## 4 Conclusion

Le principal problème autour de l'infinitif est le fait de le considérer comme une forme nominale. Si l'infinitif peut avoir des emplois de noms, c'est uniquement dans le cas bien précis d'infinitifs lexicalisés. Cet emploi n'est pas connu de tous les infinitifs. En effet, comme nous l'avons montré, tous les infinitifs n'acceptent pas la conversion totale au statut de nom. Seuls quelques infinitifs acceptent ce changement de catégorie, d'où la nécessité de distinguer clairement les deux types de fonctionnement, l'un nominal (*le rire, le déjeuner ...*), l'autre verbal (*Rire dans mon dos me gêne*).

Nous avons montré que le traitement de l'infinitif par les grammaires a pu donner lieu à des incohérences dans l'analyse et qu'il ne s'agit pas d'une forme double avec des propriétés à la fois verbales et



## Références bibliographiques

- ARNAULD, A., LANCELOT, C. (1804). *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*. Paris : Perlet.
- ARRIVE, M., GADET, F., GALMICHE, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- BULIKOWSKY, B. (2005). L'opposition entre nom et verbe : le problème de l'infinitif. *Studia Romanica Posnaniensa*, Adam Mickiewicz University Press, Poznan, vol.32, 2005. p. 3-12. [en ligne] [https://repozytorium.amu.edu.pl/jspui/bitstream/10593/3132/3/01\\_Brunon\\_Bulikowski\\_L%27opposition\\_entre\\_3-12.PDF](https://repozytorium.amu.edu.pl/jspui/bitstream/10593/3132/3/01_Brunon_Bulikowski_L%27opposition_entre_3-12.PDF)
- BURIDANT, C. (2005). La substantivation de l'infinitif en ancien français : aperçu et perspectives. *Langue française*, 147, 98-120.
- BURIDANT, C. (2008). *La substantivation de l'infinitif en français : étude historique*. Paris : Honoré Champion éditeur.
- CHEVALIER, J.-C., BLANCHE-BENVENISTE, C., ARRIVE, M., PEYTARD, J. (1964). *Grammaire du français contemporain*. Paris : Larousse.
- CURAT, H. (1991). *Morphologie verbale et référence temporelle : essai de sémantique grammaticale*. Paris : Droz.
- GROSS, M. (1986). *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*. Paris : Larousse.
- GROSS, M. (1975). *Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives*. Paris : Hermann.
- KHODABOCUS, N. (2010). *Les infinitifs dans les recettes de cuisine*. Mémoire de Maîtrise de Lettres Modernes, Université de Bourgogne.
- KHODABOCUS, N. (2011). *Syntaxe et sémantique des infinitifs injonctifs*. Mémoire de Master de Sciences du Langage, Université de Bourgogne.
- KRAZEM, M. (2007). Infinitif et nominalisation : une seule ou deux catégories ? *Information Grammaticale*, 114, 46-52
- LABLANCHE, A. (2007). *L'infinitif complément d'un verbe, d'un adjectif, d'un nom : écriture d'un fragment de grammaire*. Thèse de Doctorat de Sciences du Langage. Université de Paris X.
- OPPERMANN, E. (1999). L'infinitif injonctif en français médiéval : de la représentation d'un ordre oral à l'instruction écrite. *Faits de langues*, 13, 209-218.
- REMI-GIRAUD S. (1988). Les grilles de Procuste : description comparée de l'infinitif en français, en grec ancien, allemand, anglais et arabe. In Rémi-Giraud, S. (dir.), *L'infinitif*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C., RIOUL, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- RIEGEL, M. (2005). A propos du statut verbal de l'infinitif et des formes de son auxiliation. In Lambert, F. et Nølke, H. (dirs.), *La syntaxe au cœur de la grammaire*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 287-295.
- SANDFELD JENSEN, Kr. (1965). *Syntaxe du français contemporain : L'infinitif*. Genève : Droz.
- TESNIERE, L. (1965). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.
- VIKNER, C. (1980). L'infinitif et le syntagme infinitif, *Revue Romane*, 15-2, 252-291. [en ligne] <http://www.tidskrift.dk/visning.jsp?markup=&print=no&id=94976>

---

<sup>1</sup> Nous remercions les relecteurs anonymes pour leurs remarques qui nous ont permis d'améliorer sensiblement cet article. Nous remercions aussi Dejan Stosic et Jan Goes pour leurs commentaires et la relecture de ce travail.

---

<sup>2</sup> Nous remercions le relecteur anonyme qui a fait remarquer que la grammaire générative reconnaît les lacunes de la grammaire traditionnelle, et nous lui empruntons ici ces quelques mots.

<sup>3</sup> Définition de l'injonction : « Le type de phrase injonctif ou impératif est associé à la gamme des actes directifs : le locuteur veut agir sur l'interlocuteur pour obtenir de lui un certain comportement [...]. Le locuteur pose son droit d'influer sur la conduite de l'interlocuteur [...]. Le locuteur d'une phrase injonctive s'adresse directement à un ou plusieurs interlocuteurs ». (Riegel *et al.*, 1994 : 407)

<sup>4</sup> Nous rappelons que l'infinitif injonctif existait comme forme orale dans le discours direct en ancien français alors qu'en moyen français nous retrouvons la forme écrite que nous connaissons en français contemporain. Nous renvoyons à Oppermann (1999) pour une étude de l'infinitif injonctif en français médiéval.

<sup>5</sup> Un relecteur a fait remarquer que dans les exemples (34) et (35) la forme simple de l'infinitif est employée alors que c'est la forme composée, donc l'infinitif passé, dans l'exemple (36). Cependant, dans la mesure où la forme composée peut aussi exprimer la postériorité, nous ne pensons pas que la notion de « passé » soit ici pertinente.

<sup>6</sup> C'est nous qui soulignons.